



# **ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE MOUVEMENT SPORTIF**

CONTRIBUTION

**MARS 2025**

<b>I. Des formations dans le champ du sport et de l'animation, au service de l'égalité de genre</b>	<b>4</b>
1.1 STAPS : Une filière qui se saisit des enjeux d'égalité	4
1.1.1 Le tronc commun	4
1.1.2 Le détail par mention	6
a) Mention Éducation et Motricité (EM)	6
b) Mention Activité physique adaptée et santé (APA-S)	8
c) Mention Management du sport (MS)	9
d) Mention Ergonomie du sport et performance motrice (ESPM) et Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP)	11
e) Mention Entraînement Sportif (ES) et Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)	12
f) Doctorat	13
1.2 STAPS : Une filière qui lutte contre les discriminations et violences associées au sein des composantes	16
1.2 Des formations professionnelles dans le champ du sport et de l'animation qui prennent en compte les enjeux de l'égalité	18
1.3 Orientation des jeunes	20
<b>II. École, université, club, l'APS comme vecteur d'égalité tout au long de la vie</b>	<b>22</b>
2.1 Premiers et seconds degrés	23
2.1.1 Éducation Physique et Sportive	23
2.1.2 Cours de récréation	26
2.2. Les APS en dehors de l'EPS, favoriser l'émancipation de tous·tes	28
<b>III Un mouvement sportif égalitaire</b>	<b>33</b>
3.1 Une gouvernance égalitaire	33
3.2 Un financement égalitaire	36
3.2.1 Financement public du sport féminin	36
3.2.2 Financement privé du sport féminin	38
3.3 Une politique égalitaire	39
3.1 Féminisation par la mise en place de dispositif	39
3.4 Prévention et signalement des violences	41
3.5 Médiatisation	42
<b>Glossaire</b>	<b>45</b>

## Introduction

La lutte pour l'égalité est un combat de longue haleine qui reste plus que jamais d'actualité. Tout au long de l'histoire, des figures emblématiques comme Alice Millat, Louise Weiss ou Simone Veil ont œuvré pour la reconnaissance des droits fondamentaux et la construction d'une société plus juste. Que ce soit dans l'éducation, l'accès aux opportunités, le monde du travail ou encore le sport, les inégalités persistent et nécessitent un engagement constant. Parmi ces enjeux, l'égalité entre les femmes et les hommes demeure une priorité, mais elle s'inscrit dans un combat plus large visant à garantir à chacun et chacune les mêmes droits et chances, indépendamment de son origine, de son genre, de sa situation sociale ou de toute autre différence. Le sport, en tant que droit fondamental, est également un terrain de bataille pour l'égalité.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 a marqué une avancée historique en étant les premiers Jeux paritaires en termes de participation athlétique. Si cet événement a permis de mettre en lumière des avancées majeures pour l'égalité femmes-hommes dans le sport, il est essentiel de s'interroger sur l'héritage qu'il laisse et sur les actions à entreprendre pour inscrire ces progrès dans la durée.

Malgré la parité parmi les athlètes, les inégalités persistent dans l'accès à la pratique sportive, la représentation médiatique, l'encadrement, l'arbitrage et les fonctions de direction. En 2022, sur 87 fédérations sportives, 77 étaient à dominante masculine, et seules trois fédérations olympiques et paralympiques étaient dirigées par des femmes. Dans les médias, les programmes sportifs consacrés aux femmes ne représentent que 18 % des diffusions et 13 % du temps de parole. Ces chiffres illustrent l'ampleur du travail restant à accomplir.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ne peuvent pas être une fin en soi. Ils doivent être un point de départ pour des réformes structurelles qui garantiront une égalité durable dans le sport. L'ANESTAPS appelle à une mobilisation collective

pour capitaliser sur cet héritage et faire de l'égalité de genre une réalité à tous les niveaux du système sportif.

Si l'égalité femmes-hommes est souvent au centre des discussions, il est essentiel de considérer l'ensemble des identités de genre dans la transformation du sport. Le modèle sportif actuel repose sur un système binaire, opposant hommes et femmes. Dans cette contribution, l'analyse proposée s'inscrit donc principalement dans ce cadre binaire, tout en reconnaissant la nécessité d'une réflexion plus large pour construire un modèle sportif véritablement inclusif.

L'ANESTAPS reconnaît ces enjeux et s'engage à intégrer une approche inclusive. Pour concrétiser cet engagement, un livrable sur la lutte contre les discriminations dans le sport a été rédigé par l'ANESTAPS, dans lequel vous retrouverez des propositions concrètes pour une meilleure prise en compte de toutes les identités de genre.

Pour vous aider à la lecture, vous pourrez retrouver à la fin de ce document un glossaire.

## I. Des formations dans le champ du sport et de l'animation, au service de l'égalité de genre

### 1.1 STAPS : Une filière qui se saisit des enjeux d'égalité

La filière STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives), représentant 68 000 étudiant-es et formant les futur-es professionnel·les dans le champ du sport et de l'animation, doit s'engager à relever les défis sociétaux, notamment en matière d'égalité de genre. Actuellement, la filière STAPS reste majoritairement masculine, avec une proportion de 68% d'hommes contre seulement 32% de femmes, et présente des mentions fortement genrées.

Un comité de pilotage a été créé en collaboration avec la Conférence des Doyens et Directeurs STAPS (C3D) en 2024 pour travailler sur l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la formation STAPS, accompagné d'une commission dédiée à l'égalité de genre. L'objectif principal de cette commission est de faire un état des lieux et de valoriser les bonnes pratiques déjà existantes au sein de la filière. Ces initiatives permettront également de créer des ressources concrètes et adaptées, qui serviront à la formation des enseignant-es, mais aussi à l'intégration des enjeux liés à l'égalité de genre dans les différentes mentions.

Pour garantir une vision d'ensemble, les groupes de travail seront composés d'étudiant-es, de professeur-es, de personnel·les administratifs et d'autres acteur·ices expert·es de la thématique. Cette diversité d'acteur·ices permettra de prendre en compte des perspectives variées et de répondre efficacement aux besoins de chacun·es.

Ainsi, ce comité se donne pour mission de faire évoluer la formation en STAPS, non seulement en intégrant la lutte contre les discriminations dont l'égalité de genre, mais aussi en favorisant l'égalité des chances à travers l'orientation et l'insertion professionnelle dans le secteur du sport et de l'animation.

#### 1.1.1 Le tronc commun

Le tronc commun STAPS comprend l'apprentissage de l'organisation de séances d'activités physiques et sportives (APS) collectives pour tout public et

l'ajustement de celles-ci au regard des spécificités des pratiquant-es. La validation d'une licence 2 et donc de cette compétence permet à chaque diplômé-e d'acquérir l'équivalent d'un BPJEPS Activité Physique pour Tous.

Ainsi, la formation STAPS ne se limite pas seulement à l'apprentissage de l'encadrement des séances d'activités physiques et sportives pour tous les publics. Elle doit inclure également une sensibilisation aux enjeux sociaux et sociétaux, notamment en matière de lutte contre les discriminations et les violences. Parmi celles-ci, le sexisme, qui est une attitude de discrimination fondée sur le sexe, peut se retrouver partout dans le champ du sport. Par exemple, dans les médias en abordant différemment les athlètes féminines, mettant souvent l'accent sur leur vie privée ou leur apparence plutôt que sur leurs performances sportives, ou encore de façon plus subtile dans le langage, comme l'utilisation de termes "football féminin" par opposition au "football masculin", véhiculant ainsi un message implicite sur la supériorité du sport masculin. On peut aussi le remarquer dans les commentaires sur le corps des athlètes féminines qui sont particulièrement problématiques et contribuent à perpétuer des normes corporelles irréalistes et sexistes. Il est important pour un-e encadrant-e de pouvoir distinguer différentes formes (verbale, physique, psychologique...) et sources (adultes, entraîneurs, coéquipier-ers) de violences ou de discriminations dans le sport.

**L'ANESTAPS demande l'intégration de compétences transversales** selon les maquettes de formation, dès la première année sur l'égalité de genre dans le sport, qui traitera de sujet, comme le sexisme, les stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles. Ces compétences permettront à toute personne possédant un DEUG STAPS d'avoir les bases sur cette thématique et ainsi garantir une meilleure sécurité pour le public pratiquant. Cette intégration nécessite en premier lieu la formation des enseignant-es. Ces compétences générales en première année permettront aussi à tous·tes les étudiant-es d'avoir les bases pour la suite de leur cursus. La suite de cette contribution détaille des exemples pour chaque mention.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ANESTAPS demande l'intégration de compétences transversales dès la première année selon les maquettes de formation.

## 1.1.2 Le détail par mention

### a) Mention Éducation et Motricité (EM)

#### a) Licence Éducation et motricité

La licence Éducation Motricité a pour objectif de former les futur·es professionnel·les de l'enseignement, de l'animation sportive et, plus largement, de l'intervention éducative dans les activités physiques, sportives ou artistiques (APSA). Elle compte, selon les derniers chiffres, 30 % de femmes. Pour cette licence, l'enjeu est encore plus grand. Car au-delà d'être des futur·es encadrant·es, les étudiant·es de ce cursus seront les premier·es contacts sur l'activité physique, sportive et artistique pour des milliers d'enfants. En ce qui concerne la formation de ces futur·es enseignant·es, l'accent doit être mis sur l'adaptation des séances pour intégrer tous les types de publics. Cela favorisera la création d'espaces de pratique inclusifs, encourageant ainsi le développement de la participation notamment des filles. Cette formation doit offrir aux étudiant·es toutes les clés sociologiques et théoriques du rapport au corps, de dynamique des groupes liés à la place des minorités de genre pour qu'iels puissent organiser, diriger et évaluer des programmes d'EPS adaptés à la pratique des filles dans un contexte éducatif.

De plus, **l'ANESTAPS milite pour une diversification de la Licence EM en trois parcours** (EM- enseignement EPS, EM- enseignement primaire et EM- sport, politiques éducatives et société) permettant de former des futur·es professionnel·les du système éducatif et du domaine de l'éducation par le sport. Le champ de futur·es professionnel·les s'élargirait avec un plus grand contact avec les jeunes publics dans un cadre scolaire, mais aussi en dehors de celui-ci. Cette refonte de la licence doit intégrer une approche sociétale proactive dans la lutte contre les discriminations et par la promotion de l'égalité de genre. De

même dans la création de la nouvelle mention de master "sport, politiques éducatives et société (SPES)", qui devra répondre aux besoins terrain de démocratisation et de pilotage des politiques éducatives pour les filles par le sport.

### **b) Master MEEF EPS et CAPEPS**

Parmi les étudiant-es ayant choisi de poursuivre leur étude après une licence EM, 90,8% intègrent un master MEEF EPS, dans l'optique de s'inscrire au CAPEPS.

L'épreuve d'oral 3 du CAPEPS (coefficient 3) permet "d'apprécier l'aptitude des candidat-es à s'approprier les valeurs de la République, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations et stéréotypes, et la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons."

Ainsi, il est obligatoire pour un-e étudiant-e de Master de s'approprier la thématique. Bien que cette épreuve soit pertinente au regard des enjeux liés à l'égalité de genre en EPS, un manque de formation subsiste au sein des maquettes de M1 et M2. De plus, les heures et la qualité de formations dispensées sur cette thématique diffèrent en fonction des universités. Pour pallier ce manque, des étudiant-es peuvent être confronté-es à devoir trouver les informations nécessaires à la réussite de l'épreuve par eux-elles-mêmes.

Au-delà de l'impact que cela peut avoir sur les étudiant-es, en les contraignant à rechercher par eux-elles-mêmes les ressources nécessaires, ce manque de formation traduit une réalité persistante. Il est inconcevable de préparer efficacement les futur-es professeur-es d'EPS sans leur fournir un enseignement approfondi sur la question de l'égalité. Assurer une formation de qualité sur cette thématique ne devrait pas être une option, mais une nécessité pour garantir un cadre éducatif véritablement inclusif.

Face à ces constats, **l'ANESTAPS demande l'intégration systématique et approfondie les enjeux liés à l'égalité de genre dans les maquettes de formation des Masters MEEF**. Cela passe par une augmentation des temps de face-à-face pédagogiques, afin que les étudiant-es puissent non seulement acquérir les

connaissances nécessaires, mais aussi expérimenter concrètement la mise en œuvre de ces apprentissages dans des situations pratiques.

De plus, pour enrichir ces démarches, une **contribution spécifique en EPS sur ce sujet** a été écrite. Elle propose une analyse détaillée sur la thématique de l'EPS.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'intégration des enjeux liés à l'égalité de genre en EPS
- La construction des nouvelles maquettes EM et de la nouvelle mention master avec l'intégration des enjeux à l'égalité de genre dans le système éducatif sportif.
- L'intégration systématique et approfondie des enjeux liés à l'égalité de genre dans les maquettes de formation des Masters MEEF.

**b) Mention Activité physique adaptée et santé (APA-S)**

Cette mention compte 45 % de femmes et forme-les futur-es enseignant-es en APA. Iels seront les acteur-ices du terrain, directement en contact avec un public à besoins spécifiques. La fiche RNCP de la Licence APA-S inclut, notamment, la compétence d'enseignement de la pratique pour les personnes ayant des problématiques d'insertion sociale comme le milieu carcéral ou les quartiers prioritaires de la ville, qui sont des environnements dans lesquels la place des femmes est souvent complexe et où ces dernières sont éloignées des pratiques d'activités physiques et sportives.

L'approche holistique de leur futur métier nécessite d'aborder la question de l'égalité de genre directement dans leur formation. La filière APA-S doit intégrer la compréhension de l'approche sociale des femmes et des minorités de genre dans les contextes visés par la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ceci nécessite une connaissance approfondie des réalités vécues par les femmes dans ces

environnements, particulièrement en ce qui concerne leur accès aux ressources, leurs conditions de vie et leurs besoins spécifiques.

Autre sujet qui nécessite des connaissances spécifiques sur le public féminin dans la mention APA-S : le handicap. Si la pratique d'activité physique et sportive est devenu paritaire selon le dernier rapport de l'INJEP de 2023, ce n'est pas le cas quand on se concentre sur les personnes en situation de handicap. Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF, explique les différents freins à la pratique : "Elles cumulent les freins inhérents à la pratique sportive féminine en général, mais aussi à celle des personnes en situation de handicap (sous-dimensionnement de l'offre, problèmes de mobilité et d'accessibilité), ainsi que les freins spécifiques liés au fait d'être une femme en situation de handicap".

L'enjeu de la filière APA-S doit donc **inclure des enseignements sur les freins à la pratique sportive pour les minorités de genre ainsi que les leviers d'action** pour ces futures professionnel·les qui devront prendre en compte l'intersectionnalité des discriminations, plus que présentes dans le monde du sport.

**L'ANESTAPS demande :**

- Une prise en compte de l'inclusion des minorités de genre dans les enseignements de programmation de l'entraînement d'APA , par exemple les milieux où les femmes sont exclues des politiques sportives.
- La mise en place d'enseignement sur l'accessibilité des parasports pour les minorités de genre en situation de handicap et l'accompagnement de ces dernier·es vers une pratique de leur choix.

### c) Mention Management du sport (MS)

Les étudiant·es issues de la mention MS sont les prochain·es opérat·rices des politiques sportives et parasportives, nationales comme territoriales. Dans le domaine du management sportif, où la diversité des publics et des acteur·rices

est omniprésente, il est essentiel de former des professionnel·les conscient·es des enjeux sociaux et capables de promouvoir des pratiques managériales égalitaires. Les diplômes de la mention management du sport permettent à un grand nombre d'étudiant·es de se diriger vers l'organisation d'événements sportifs. Les enseignements dispensés durant les cursus ne prennent pas ou peu en compte les enjeux, besoins et/ou attentes des minorités de genre. La France accueille près de 2,5 millions d'événements sportifs par an. Pourtant, selon le rapport édité en 2016 par la Direction Générale des Entreprises, ces manifestations sportives se construisent très peu en pensant au spectre de l'égalité de genre.

L'intégration d'enseignements spécifiques sur l'égalité de genre dans le mouvement sportif comme les sujets du sexisme, des stéréotypes de genre, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les secteurs du marketing, de la communication, du management, etc, offrirait aux étudiant·es les outils nécessaires pour concevoir des politiques sportives égalitaires. Ce sont ces mêmes étudiant·es qui développeront des projets sportifs territoriaux où ils seront à la future gestion des clubs. L'ANESTAPS demande la refonte de contenu de certains blocs de compétences, tel que "Conception de projets, de produits et de services sportifs" où le prisme du genre dans la construction d'un événement doit être abordé, notamment via la connaissance du label terrain d'égalité.

**L'ANESTAPS demande :**

- La mise en place d'enseignement sur le modèle sportif global, en y intégrant des connaissances sur l'égalité de genre.
- L'intégration de contenus pédagogiques liés à l'organisation d'événements sportifs plus inclusifs en y intégrant le prisme du genre.

**L'ANESTAPS demande :**

- La mise en place d'enseignement sur le modèle sportif global, en y intégrant des connaissances sur l'égalité de genre.
- L'intégration de contenus pédagogiques liés à l'organisation d'événements sportifs plus inclusifs en y intégrant le prisme du genre.

#### d) Mention Ergonomie du sport et performance motrice (ESPM) et Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP)

Les étudiant-es des mentions ESPM et IEAP développent de multiples compétences et connaissances leur permettant de trouver des solutions pour adapter du matériel ou un environnement aux pratiquant-es dans les domaines du sport, du travail, du loisir ou encore de la santé. C'est une formation STAPS avec une coloration ingénierie et scientifique. Par cette coloration plutôt scientifique, à l'instar des autres filières de ce même secteur, la proportion de femmes au sein de cette formation reste moins importantes, avec seulement 20% de filles.

Il est nécessaire que les exemples, travaux, projets de groupe prennent en compte l'ensemble des publics existant, notamment selon le genre. Toute l'histoire du sport s'est construite par et pour les hommes, ce n'est pas le cas pour le matériel et l'ergonomie générale de notre société. Pour cela, **l'ANESTAPS demande l'intégration d'enseignements spécifiques autour de la conception d'environnements de pratique accessibles à toutes et tous, ainsi que la prise en compte des questions d'inclusion et d'accessibilité dans les projets d'aménagement des lieux de travail.**

Par exemple, dans le cadre du bloc de compétences "Élaboration et planification de projets et de programmes, visant l'adaptation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive", des cas pratiques impliquant un public féminin sont proposés. Toutefois, ils reflètent souvent des représentations limitées : les femmes y sont majoritairement présentées comme enceintes ou en post-partum, tandis que la diversité de leurs profils sportifs, y compris à haut niveau, est rarement mise en avant. Leurs besoins sont généralement abordés sous l'angle de leur condition physiologique, plutôt que dans une approche globale intégrant leur parcours sportif.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'intégration d'enseignements spécifiques autour de la conception d'environnements de pratique pour tous et toutes.
- L'intégration des questions d'intégration et d'inclusion de tous et toutes dans les projets d'aménagement de lieux de travail.
- La mise en place de cas pratiques selon le genre afin d'adapter aux besoins et attentes des minorités de genre.

### e) Mention Entraînement Sportif (ES) et Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)

La licence STAPS mention Entraînement Sportif vise à former des professionnel·les capables d'encadrer divers publics pour améliorer la performance ou le développement personnel. Malgré cet objectif, seuls 20 % des étudiant·es inscrit·es dans cette mention sont des femmes, un déséquilibre qui se reflète dans le monde professionnel. En Europe, seuls 20 à 30 % des entraîneur·euses sont des femmes, et la situation est encore plus marquée au haut niveau, comme aux Jeux Olympiques de Rio 2016, où seulement 4 équipes sur 56 étaient coachées par une femme. Pour favoriser une meilleure représentation, il est crucial d'identifier les freins limitant l'accès des femmes à cette filière et de proposer des solutions adaptées. Cela permettra à terme de diversifier le secteur et de mieux inclure les spécificités de tous les genres dans les pratiques d'entraînement et de compétition.

Actuellement, peu d'entraîneur·euses sont formé·es pour répondre aux besoins des athlètes féminines ou transgenres, comme les impacts des cycles hormonaux sur la performance. Ce manque de connaissances limite la qualité des entraînements individualisés et entrave l'établissement d'un dialogue ouvert sur des sujets encore tabous. Dès la licence, **l'ANESTAPS demande l'intégration d'enseignements sur la prise en charge sportive adaptée selon le genre**, sans stigmatisation. Cela inclut la connaissance des impacts hormonaux, une sensibilisation à la relation entraîneur·euse-athlète, et une approche respectueuse et holistique du corps, priorisant le bien-être sur la seule performance.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'intégration d'enseignements spécifiques sur les besoins et spécificités de tous les genres (cycles hormonaux, relation entraîneur·euse-athlète, approche holistique du corps) dès la licence et le master pour garantir une prise en charge adaptée et individualisée des athlètes.
- D'outiller les futur·es professionnel·les à prévenir et traiter les discriminations, notamment à travers des formations sur l'égalité de genre et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

## f) Doctorat

Le doctorat représente une étape incontournable dans le parcours académique des chercheur·euses spécialisé·es dans les sciences du sport et associées. De nombreuses inégalités entre les doctorant·es sont observées, tout comme entre les chercheur·euses. Il est donc essentiel de prendre en considération la question de l'égalité entre les genres dans le secteur de la recherche universitaire afin de garantir un environnement équitable et inclusif pour le public doctorant ainsi que pour les chercheur·euses et enseignant·es-chercheur·euses de nos unités de formation et de recherche.

Pour promouvoir la parité dans le processus de sélection des doctorant·es et dans l'évaluation de leurs travaux dans les domaines STAPS, la création d'une base de données spécifique sur l'égalité de genre dans la recherche en sciences du sport, de l'activité physique et de l'animation sera un outil indispensable. **L'ANESTAPS demande la création d'une base de données spécifiques sur l'égalité de genres dans la recherche en sciences du sport, de l'activité physique et de l'animation.**

À l'image des rapports publiés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, chaque année, le 8 mars concernant les chiffres clés autour de l'égalité femmes hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, des enquêtes spécifiques aux STAPS permettront la création de la base de données

précédemment évoquée. Il serait nécessaire de généraliser cette enquête non seulement à l'égalité femme-homme, mais bel et bien à l'égalité des genres. **L'ANESTAPS demande la mise en place d'une enquête spécifique aux STAPS pour créer la base de données mentionnée.**

Pour visibiliser et confier des responsabilités à niveau équivoque entre femmes et hommes dans la recherche. Il est important d'instaurer une parité au sein des jurys des concours d'école doctorale, des jurys de soutenance de thèse, des Comités de Suivi Individuel (CSI) et des Comités de Suivi de Thèse (CST). **L'ANESTAPS demande l'obligation de parité femme-homme au sein des jurys des concours d'école doctorale, des jurys de soutenance, des CSI et des CST.**

Les discriminations en doctorat sont extrêmement genrées comme le révèle l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles dans son rapport de 2024, *Étude sur les violences sexistes et sexuelles et les discriminations en milieu doctoral en France*. "Notre enquête montre que 51,7 % des doctorant·es estiment que le doctorat est une période particulièrement propice aux violences sexistes et sexuelles, un constat plus fréquent chez les femmes (56,2 %) et les personnes non-binaires (70,3 %) que de la part des hommes (42,7 %)." Chaque laboratoire affilié à la filière STAPS doit avoir un·e employé·e titulaire responsable de l'égalité de genre et de la lutte contre les discriminations en son sein afin de faciliter la lutte contre les discriminations de genre. Bien que ces mesures soient déjà appliquées dans certaines écoles doctorales et dans certains laboratoires, il est impératif de généraliser ces pratiques pour garantir une représentation équitable au sein des organismes de recherche. **L'ANESTAPS demande la généralisation de l'identification au sein des laboratoires d'une personne chargée de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations.**

En outre, la recherche en sciences du sport doit également être un moyen de lutter contre les inégalités de genre à plus grande échelle par sa fonction d'utilité publique et de progrès social. La lutte contre les discriminations de genre dans le sport doit passer par le financement public de travaux de recherche et de thèses de doctorat sur le sujet afin de mieux comprendre les mécanismes de ces discriminations et de produire de nouvelles méthodes pour les combattre. Le

financement de travaux de recherche pourrait également offrir une meilleure compréhension concernant l'utilisation du sport et des activités physiques. **L'ANESTAPS demande la promotion et le financement public de recherches sur le genre dans le champ du sport et de l'animation.**

Dans la formation en doctorat, il existe des cours obligatoires. Il est important de noter qu'une part importante des doctorant-es deviendront prochainement enseignant-es-chercheur-euses à l'université et dispenseront eux-mêmes des enseignements aux futur-es étudiant-es. Ainsi, intégrer des enseignements autour de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations dans les enseignements dédiés aux doctorant-es encouragerait la conscientisation des futur-es enseignant-es chercheur-euses à ces questions et tendrait indirectement vers l'objectif d'une égalité des genres à l'université. **L'ANESTAPS demande l'intégration d'enseignements dédiés aux doctorant-es sur la question de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations.,**

**L'ANESTAPS demande :**

- La création d'une base de données spécifiques sur l'égalité de genres dans la recherche en sciences du sport, de l'activité physique et de l'animation.
- La mise en place d'une enquête spécifique aux STAPS pour créer la base de données mentionnée.
- L'obligation de respecter la parité femme-homme au sein des jurys des concours d'école doctorale, des jurys de soutenance, des CSI et des CST.
- La généralisation de l'identification au sein des laboratoires d'une personne chargée de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations.
- La promotion et le financement public de recherche sur le genre dans le champ du sport et de l'animation.
- L'ANESTAPS demande l'intégration d'enseignements dédiés aux doctorant-es sur la question de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations.

## 1.2 STAPS : Une filière qui lutte contre les discriminations et violences associées au sein des composantes

Dans l'enseignement supérieur et dans le monde sportif, les discriminations et les violences restent malheureusement une réalité persistante. Depuis son ouverture en 2020, la plateforme Signal Sport, cellule d'écoute, du ministère des Sports, a enregistré près de 1000 signalements de violences sexuelles. Parallèlement, près d'un·e étudiant·e sur dix déclare avoir été victime de violence sexuelle depuis son entrée dans l'enseignement supérieur. Pour remédier à cette situation, les universités sont désormais tenues de mettre en place un service et du personnel·le référent·es sur les questions de lutte contre les discriminations. Ce service peut être désigné sous différents noms tels que cellule de lutte contre le harcèlement, référent·e égalité-diversité ect...

Pour répondre aux besoins et lutter contre toutes les formes de discriminations observées dans le domaine sportif universitaire, **l'ANESTAPS demande un renforcement de la gestion de la composante STAPS par la nomination d'un·e référent·e égalité et diversité**, ainsi que la mise en place d'un dispositif complet incluant écoute, prévention, signalement et traitement des discriminations. La spécificité de la pratique en STAPS doit être prise en compte dans les cellules universitaires, la nomination d'un·e référent·e au sein des composantes STAPS est une première solution.

Au-delà des discriminations liées au genre, d'autres inégalités persistent dans le quotidien des étudiantes en STAPS, notamment en lien avec la santé. Parmi elles, les menstruations restent un sujet largement sous-estimé, alors même qu'elles peuvent impacter fortement la vie universitaire et la pratique sportive. En France, près d'une femme sur deux souffre de règles douloureuses. Ce taux s'élève à 60% chez les plus jeunes femmes, âgées de 15 à 19 ans, dont 20% déclarent avoir des règles très douloureuses. Ce résultat montre que les menstruations ont encore aujourd'hui un impact fort sur la santé des femmes, notamment en raison d'un manque de prise en charge médicale de ces symptômes. De nombreuses étudiantes font face à des règles douloureuses, les

menstruations incapacitantes peuvent avoir un impact significatif sur la vie quotidienne, y compris les études et la participation aux cours, en raison de la douleur intense et des effets secondaires associés.

En STAPS, les menstruations douloureuses ou incapacitantes peuvent limiter la participation, affecter les performances sportives et impacter la concentration des étudiantes pendant les temps de pratique. La douleur intense et les effets secondaires liés aux menstruations peuvent rendre handicapant la pratique d'activités physique et sportive, soulevant ainsi la nécessité d'une meilleure compréhension et prise en charge de cette réalité spécifique.

**À ce titre, l'ANESTAPS demande la mise en place de congés menstruels de 30 jours sur 1 an**, pour les personnes menstruées, cela servira à reconnaître et à répondre aux besoins spécifiques liés aux cycles menstruels, en permettant ainsi aux personnes concernées de prendre le temps nécessaire pour gérer leurs symptômes et leurs douleurs de manière adéquate, sans compromettre leur bien-être dans leurs études. Il faut que cette mise en place soit accompagnée d'une sensibilisation des enseignant·es et personnel·les administratifs aux cycles menstruelles et douleurs associées, pour accompagner au mieux les étudiantes.

**L'ANESTAPS demande :**

- La mise en place de congés menstruels de 30 jours sur 1 an, pour les personnes menstruées.
- La sensibilisation des enseignant·es et personnel·les administratifs aux cycles menstruelles et douleurs associées.
- La mise en place d'un·e référent·e égalité diversité au sein des composantes STAPS, en charge notamment de l'égalité de genre.
- La mise en place d'un dispositif d'écoute, de prévention, de signalement et de traitement, des discriminations et violences associées au sein des composantes STAPS, gérer par le biais du·de la référent·e égalité diversité lorsque cela est possible.

## 1.2 Des formations professionnelles dans le champ du sport et de l'animation qui prennent en compte les enjeux de l'égalité

Dans le champ du sport et de l'animation, il existe plusieurs types de formations, qui permettent d'acquérir des compétences variées, allant de l'animation sportive à l'entraînement de haut niveau, en passant par la gestion de structures et la coordination de projets. Elles s'adressent à divers publics, en offrant plusieurs niveaux de qualification adaptés aux réalités du terrain et aux évolutions du secteur. Pour ça il existe plusieurs diplômes : Le BPJEPS (niveau 4) forme des professionnel·les à l'animation et l'encadrement sportif, ce diplôme a pour objectif de former des professionnel·les à finalité éducative ou sociale dans les domaines de l'APS, des activités socio-éducatives ou culturelles. Il est délivré au titre d'une mention disciplinaire, c'est-à-dire une seule mention sportive comme le BPJEPS Basketball, pluridisciplinaire, soit plusieurs mentions sportives comme le BPJEPS aviron et disciplines associées ou encore d'un champ particulier comme le BPJEPS activité de la forme. Le DEJEPS (niveau 5) prépare à la coordination et la gestion de projets sportifs, le DESJEPS (niveau 6) s'adresse aux cadres, dirigeant·es, entraîneur·euses de haut niveau et gestionnaires de structures sportives et les CQP permettent une spécialisation rapide dans une activité spécifique du sport.

Comme pour la plupart des enquêtes, les infographies sur les formations JEPS sont faites par sexe, et donnent la différence Femme-Homme de la population des diplômé·es. L'enquête de juillet 2021 de Cariforef Pays de la Loire sùr, *Quelle est la situation des diplômés BPJEPS quelques mois après leur sortie de formation ?*, nous dit que pour le BPJEPS éducateur·rice sportif·ve, les hommes représentent 77% contre 23% de femmes. Pour les BPJEPS animateur·rice, c'est l'inverse, les femmes représentent 69% des effectifs pour 31% d'hommes. Les différences entre les sexes sont donc toujours bien marquées. Les formations du sport composées majoritairement d'hommes et les formations d'animation et médiation socioculturel par une majorité de femmes.

Pour rentrer dans une formation de BPJEPS, il faut passer un test d'exigence préalable composé d'épreuves physiques. Comme pour l'EPS, ces tests sont faits

avec des barèmes binaires. Par exemple, pour le BPJEPS "métier de la forme", sur l'épreuve de squat, les femmes doivent réaliser 5 répétitions à 75% de leur poids de corps contre 6 répétitions à 110% de leur poids de corps pour les hommes. Cette différenciation soulève des interrogations sur l'égalité des critères d'accès à ces formations et leur adéquation avec les compétences réellement nécessaires pour encadrer des publics variés. **L'ANESTAPS demande qu'une réflexion soit menée sur ces tests d'entrée afin de garantir des critères d'évaluation plus justes**, qui ne constituent pas un frein pour certain-es candidat-es et qui reflètent mieux les exigences du métier.

Depuis la loi de mars 2022, les formations professionnelles du sport doivent intégrer des enjeux liés à la lutte contre les discriminations. Dans les établissements publics, un cadre plus clair permet d'avoir une certaine visibilité sur les contenus dispensés. En revanche, dans le secteur privé, l'absence de suivi et de référentiel précis rend l'application de cette mesure difficile à évaluer, laissant place à des disparités et des lacunes importantes.

**L'ANESTAPS demande l'intégration de la dimension du genre dans la formation des professionnel·les du champ du sport** de manière transversale à l'ensemble des enseignements, comme cela est détaillé dans les différentes mentions de la filière STAPS. Qu'il s'agisse de la préparation physique, de l'animation, de la gestion ou encore de l'éducation, chaque domaine de formation doit réussir à intégrer ces enjeux pour garantir une prise en compte globale et cohérente des réalités du terrain en ce qui concerne l'égalité de genre.

L'ANESTAPS, en tant que représentant des jeunes dans le champ du sport et de l'animation, souhaite pouvoir participer aux réflexions sur l'intégration des enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans les formations professionnelles du champ du sport et de l'animation. Pour cela, **L'ANESTAPS demande la réunification du groupe de travail sur la féminisation des métiers du sport, dans le cadre du Grenelle des métiers du sport**. L'idée serait de mutualiser, le travail commencé avec l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la filière STAPS, et partager les connaissances et les bonnes pratiques développées avec l'ensemble des formations du secteur, favorisant ainsi une avancée collective.

**L'ANESTAPS demande :**

- Une révision des tests d'entrée aux formations BPJEPS afin de garantir des critères plus justes et inclusifs.
- D'être intégrée aux réflexions sur l'intégration des enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans les formations professionnelles du sport et de l'animation.
- Assurer une approche transversale de l'égalité de genre dans l'ensemble des modules de formation, à l'image des différentes mentions de la filière STAPS.
- La réunification du groupe de travail sur la féminisation des métiers du sport dans le cadre du Grenelle des métiers du sport.

### 1.3 Orientation des jeunes

L'orientation des filles en STAPS peut être décrit comme un domaine dans lequel les disparités entre les genres persistent. Malgré une société en évolution, les choix d'orientation des filles dans ce domaine restent significativement inférieurs à ceux des garçons. Les statistiques révèlent qu'une proportion notable de garçons optent pour les études en STAPS en premier choix, représentant environ 16%, tandis que seulement 7,3% des filles font le même choix. La disparité entre hommes et femmes dans la filière STAPS<sup>1</sup> peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment la perception de la sportivité. Depuis le XIXe siècle, le modèle sportif a été conçu pour façonner les hommes en conformité avec les idéaux de masculinité et de virilité, renforçant ainsi les stéréotypes de genre. Cette vision a influencé la manière dont les garçons se perçoivent comme étant plus enclins à poursuivre des études en STAPS, tandis que les filles en sont souvent dissuadées par des stéréotypes sociaux qui les orientent vers d'autres domaines, même si elles ont un intérêt ou des compétences dans le sport.

---

<sup>1</sup> Rapport Femmes Orientation STAPS, 2022

Cela se retrouve d'autant plus accentué lorsque le niveau de pratique sportif, objectif est considéré comme faible. En effet, plus la sportivité objective augmente, plus le choix de STAPS est fréquent, hommes et femmes confondus. À l'inverse, lorsque la sportivité objective diminue, les femmes disparaissent et seuls les hommes "oseraient" demander à intégrer STAPS comme premier vœu ParcoursSup<sup>2</sup>. Cela vient appuyer un autre combat de l'ANESTAPS autour de la lutte contre les préjugés d'entrer en filière STAPS. De plus, le manque de représentation féminine dans le secteur du sport, y compris au sein de toutes les formations du champ du sport et de l'animation, renforce cette dynamique en décourageant les filles de s'y orienter. Ce cercle vicieux contribue ainsi à perpétuer les déséquilibres de genre dans ce domaine.

Pour promouvoir une plus grande diversité dans les formations du CdSA et encourager les filles à poursuivre dans ces voies, **l'ANESTAPS préconise la mise en place d'un groupe de travail sur l'orientation des filles vers les formations du CdSA**. Ce groupe serait géré par le biais du groupe de travail sur l'égalité de genre dans la formation STAPS, et la thématique sur la féminisation des métiers du sport dans le cadre du Grenelle des métiers du sport.

Les Directions Régionales Académiques à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) et les professeur-es, notamment les professeur-es principaux-les, jouent un rôle clé dans l'orientation des élèves. **L'ANESTAPS demande la sensibilisation à l'accessibilité des formations du champ du sport et de l'animation en prenant en compte le prisme du genre** afin de lutter contre les idées préconçues et encourager tous le monde à envisager ces parcours.

Pour cela, des formations doivent leur être proposées dans le but de leur fournir des outils concrets pour déconstruire les stéréotypes et mieux accompagner les élèves dans leur orientation. Des interventions dans les collèges et lycées sont également à envisager pour sensibiliser les jeunes filles aux opportunités offertes par ces formations. Elles doivent mettre en avant la diversité

---

<sup>2</sup> Rapport d'étude : [« Les lycéen·nes, leur sportivité et leur orientation en STAPS », SNEP-FSU, 2022](#)

des débouchés et valoriser des modèles féminins inspirants : étudiantes, entraîneuses, chercheuses ou enseignantes.

Enfin, les communications et systèmes d'information des composantes STAPS et des organismes de formation JEPS doivent évoluer pour intégrer pleinement la dimension de genre. **L'ANESTAPS demande une collaboration entre les équipes pédagogiques** afin de créer un environnement éducatif inclusif, où chacun-e peut envisager librement une carrière dans ces domaines encore marqués par des stéréotypes.

**L'ANESTAPS demande :**

- La formation des DRAIO, professeur-es et responsables d'orientation aux enjeux de l'égalité de genre dans l'orientation vers les formations du champ du sport et de l'animation (CdSA).
- La mise en place d'interventions dans les collèges et lycées pour sensibiliser les élèves, en particulier les jeunes filles, aux opportunités offertes par les formations dans le champ du sport, en valorisant des modèles féminins inspirants.
- La création et la diffusion d'outils de communication et d'information sur les formations du CdSA, intégrant le prisme du genre, à destination des enseignant-es et des structures d'orientation.
- Une collaboration entre les composantes STAPS, les organismes de formation JEPS et les équipes pédagogiques pour déconstruire les stéréotypes et favoriser un environnement éducatif inclusif.

## II. École, université, club, l'APS comme vecteur d'égalité tout au long de la vie

La pratique d'activités physiques et sportives (APS) est bénéfique, que ce soit pour la santé et le bien-être de tous-tes, contribuant notamment à réduire l'obésité et à améliorer la santé mentale. Cependant, plusieurs obstacles

entravent une pratique sportive régulière et accessible, en particulier chez les jeunes filles.

En 2023, 59 % des personnes âgées de 15 ans ou plus en France ont pratiqué une activité sportive régulière, avec une différence entre les sexes : 62 % des hommes contre 59 % des femmes. Cette disparité est encore plus marquée chez les adolescent-es. Selon une enquête de l'INJEP en 2020, 83 % des jeunes de 15 à 24 ans pratiquent une activité physique régulière, mais la proportion est plus élevée chez les hommes (92,5 % à 15 ans) que chez les femmes (82,2 % à 15 ans). Plusieurs facteurs expliquent ces inégalités. Les stéréotypes de genre, les contraintes familiales et professionnelles, ainsi que des obstacles culturels et structurels, influencent les attentes et les normes sociales entourant la pratique sportive féminine. De plus, l'offre sportive actuelle n'est pas toujours suffisamment diversifiée ni adaptée à tous les publics, notamment aux minorités de genre.

En promouvant la littératie physique dès le plus jeune âge. Cela implique de développer la motivation, la confiance, la compétence physique, ainsi que les connaissances et la compréhension nécessaires pour valoriser et maintenir un engagement envers l'activité physique tout au long de la vie. De ce fait, l'EPS ainsi que la pratique au sein des clubs, constituent des vecteurs pour encourager la pratique, peu importe le genre, dès le plus jeune âge.

## 2.1 Premiers et seconds degrés

### 2.1.1 Éducation Physique et Sportive

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) est une composante essentielle de la formation des enfants quelle que soit leur identité de genre. Elle favorise l'épanouissement physique et intellectuel, mais contribue par ailleurs à l'apprentissage des attitudes nécessaires à la vie en société sous tous ses aspects (acceptation des règles, entraide, respect des autres et de soi-même, etc.). L'EPS scolaire revêt également un enjeu d'importance, car elle concerne l'ensemble des jeunes enfants d'une même classe d'âge. Elle est donc considérée comme un lieu d'égalité des chances et un outil important de démocratisation de la pratique d'APSA. Or, la réalité n'est pas toujours à la mesure des intentions, et de

profondes inégalités de genre marquent l'accès et la pratique de l'éducation physique scolaire.

Dès l'école primaire, les différences entre filles et garçons sont d'abord socioculturelles plutôt que physiques, notamment aux cycles 1 et 2 où les capacités physiologiques sont assez similaires. Cependant, les stéréotypes de genre influencent déjà les attitudes des élèves et des enseignant-es. Par exemple, les garçons sont souvent encouragés à prendre plus d'initiatives en sport, tandis que les filles sont parfois cantonnées à des rôles plus passifs ou à des disciplines jugées plus « adaptées » à leur genre. Ces représentations renforcent l'idée que certaines pratiques sportives seraient masculines et d'autres féminines.

Dans l'enseignement secondaire, ces inégalités deviennent plus marquées, notamment en raison des différences physiques qui apparaissent avec la puberté. Les pratiques pédagogiques et les attentes des enseignant-es peuvent alors involontairement creuser ces écarts en mettant davantage l'accent sur la performance brute plutôt que sur le progrès ou l'investissement de chaque élève. De plus, les élèves eux-mêmes reproduisent et entretiennent ces inégalités en intégrant ces normes genrées, ce qui peut influencer leur engagement et leur confiance en elles et eux.

Pour favoriser la mise en œuvre de mesures concrètes et permettre une transformation durable de l'EPS en un levier d'égalité, **l'ANESTAPS demande qu'une réflexion approfondie doit être initiée par le ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec le SNEP-FSU, les professeur-es d'EPS et les étudiant-es.** Cette démarche collective vise à repenser l'EPS pour en faire un véritable vecteur de changement en matière d'égalité de genre, en questionnant les pratiques existantes et en identifiant les leviers d'action concrets à mettre en place. Cette réflexion devra explorer plusieurs axes, tels que :

- La formation des étudiant-es en licence EM et Master MEEF, afin d'intégrer dès le parcours universitaire une formation aux enjeux d'égalité dans l'EPS et dans l'encadrement sportif.

- La formation continue et obligatoire des professeur-es d'EPS en poste, pour leur donner des outils concrets permettant de lutter contre les biais genrés et d'adapter leur pédagogie.
- L'évolution des référentiels et des barèmes d'évaluation
- L'adaptation des infrastructures et du matériel sportif, pour offrir des conditions de pratique favorisant l'inclusion et la mixité.

Pour que cette réflexion aboutisse à des changements concrets, il faut impliquer directement les enseignant-es, qui ont un rôle clé à jouer pour réduire les inégalités de genre en EPS. Et notamment dans la sensibilisation de leurs élèves aux biais genrés en abordant les stéréotypes et les attentes sociales qui influencent la pratique sportive. Afin d'assurer une mise en pratique effective de ces principes, **l'ANESTAPS demande la mise en place de formations continues obligatoires, qui devront être mises en place pour les professeur-es d'EPS.** Leur permettant de mieux appréhender ces enjeux et d'adopter des pratiques pédagogiques inclusives. En complément, les établissements scolaires devront collaborer avec des associations ou des intervenant-es spécialisé-es dans l'égalité de genre dans le sport, afin d'organiser des interventions ponctuelles et des ateliers de sensibilisation.

L'autre principal levier pour lutter contre ces inégalités est le système de notation en EPS. Actuellement, l'évaluation est souvent basée sur des barèmes différenciés entre filles et garçons, ce qui peut renforcer la perception que ces derniers sont intrinsèquement meilleurs en sport. À l'inverse, imposer un barème unique sans prendre en compte la diversité des élèves peut également être une source d'injustice. **L'ANESTAPS demande de repenser l'évaluation en EPS pour éviter la bi-catégorisation filles-garçons** tout en valorisant le progrès et l'engagement de chacun. C'est notamment le cas dans les évaluations formatrices et formatives qui prennent en compte la progression des élèves dans leur singularité.

Une alternative pourrait être d'introduire un système de notation basé sur des niveaux de compétence, à l'image des ceintures en arts martiaux ou des étoiles en ski. Plutôt que de classer les élèves selon leur sexe, chacun et chacune progresserait à son rythme en atteignant des objectifs définis, favorisant ainsi une

approche plus motivante et équitable. En mettant l'accent sur l'évolution individuelle plutôt que sur la comparaison entre élèves, un tel système permettrait de réduire les inégalités tout en encourageant une véritable dynamique d'apprentissage et d'amélioration personnelle.

**L'ANESTAPS demande :**

- La mise en place d'une réflexion collective visant à repenser l'EPS pour en faire un véritable vecteur de changement en matière d'égalité de genre
- La mise en place de formation continue obligatoire aux questions d'égalité, ainsi qu'aux discriminations et violences associées pour les professeur-es d'EPS.
- L'intégration dans les programmes d'EPS de modules relatifs aux enjeux liés à l'égalité de genre.
- La collaboration avec des associations ou intervenant-es spécialisé-es sur l'égalité de genre dans les APS.

### 2.1.2 Cours de récréation

Au-delà de l'EPS, un espace d'inégalité visible à l'école est la cour de récréation. Selon l'ouvrage "genre de jeux et jeux de genre", l'auteure, Anne Lamy, nous explique l'inégale répartition entre les filles et les garçons. En effet, "en primaire, les premiers colonisent le centre (là où, généralement le terrain de football est tracé au sol), les secondes, les garçons non-footballeurs et tous les enfants jugés "non conformes" (en surpoids, etc.) se contentent des côtés." Selon Edith Maruéjols, géographe experte sur ces questions, "10% des élèves occupent 90% de la cour", les garçons "s'étalent" et les filles se contentent des coins pour ne pas gêner.

Un réaménagement des cours de récréation sera donc à revoir en excluant les modèles genrés. Les couleurs utilisées ou encore la remise en question de la place centrale des terrains de sports collectifs sont des pistes sérieuses à repenser. Le reportage de Nicole ABAR, ["À la conquête de l'espace"](#), illustre bien cette nécessité.

**L'ANESTAPS demande mise en place de designs actifs et de cours non genrés au sein des écoles pour encourager la participation de tous-tes.**

Des activités devront être proposées pour inciter les pratiques mixtes, inclusives et non genrées, et instaurer des échanges. **L'ANESTAPS demande la promotion au sein des cours de récréation des jeux collectifs et en mixité**, afin de donner de la place, peu importe le genre pour qu'ils découvrent des APS durant ces temps scolaires informels en instaurant des espaces centraux.

### Exemple d'une cour de récréation non genrée à Montréal :



### L'ANESTAPS demande :

- La mise en place de designs actifs et de cours non genrés au sein des écoles pour encourager la participation de tous-tes.
- La promotion au sein des cours de récréation des jeux collectifs et en mixité.

## 2.2. Les APS en dehors de l'EPS, favoriser l'émancipation de tous-tes

Les rapports de l'INJEP et de l'ONAPS mettent en lumière des inégalités persistantes entre filles et garçons dans la pratique sportive, particulièrement chez les adolescent-es. Ainsi, les filles de 12 à 17 ans pratiquent moins souvent d'activités sportives en dehors des cours d'EPS. Selon le rapport INJEP 2021, cela s'explique par une santé plus fragile, des contraintes familiales ou professionnelles, des difficultés de sociabilité, un manque de moyens financiers et des stéréotypes de genre. Le Report Card ONAPS 2022 révèle que seuls 34 % des filles de 11 à 14 ans atteignent les recommandations d'activité physique, contre 56 % des garçons. Toutefois, le Baromètre national des pratiques sportives 2024 indique une stabilisation avec 58 % des personnes de 15 ans et plus pratiquant régulièrement, et un rétrécissement de l'écart entre les sexes, suggérant des effets positifs des politiques publiques et d'événements majeurs comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les offres de pratique demeurent encore trop peu adaptées aux filles. Pour prendre l'exemple de la région Île-de-France, la situation des équipements sportifs illustre parfaitement ce déséquilibre de l'accès aux infrastructures. En moyenne, on y compte 23,2 équipements pour 10 000 habitants, dont 19 % de courts de tennis, 13,5 % d'installations pour des jeux collectifs type city-stades et 10 % de boulodromes<sup>3</sup> – autant d'infrastructures dédiées à des disciplines essentiellement pratiquées majoritairement par des hommes, une tendance que l'on retrouve également dans de nombreuses autres régions. De surcroît, 85 % du budget des équipements publics prioritaires est alloué aux "sports masculins", marquant ainsi une hiérarchisation qui pénalise le public féminin dès le départ.

Par ailleurs, l'offre des clubs sportifs s'avère trop souvent inadaptée à un public féminin. Elle est marquée par une non-mixité, des horaires inadaptés, des vestiaires et toilettes insuffisants. Cette approche, axée principalement sur la compétition et la performance, tend également à dévaloriser la pratique de loisir. Ce choix impacte l'attribution des budgets et des offres sportives au public

---

<sup>3</sup> [Pratique sportive féminine : des inégalités à toutes les échelles](#)

considéré comme le plus prometteur, renforçant ainsi une hiérarchisation de la pratique sportive selon le sexe.

Cependant, il est important de nuancer cette situation. Valoriser la compétition peut constituer un levier positif pour les filles, en leur permettant de développer leur esprit de dépassement et de s'engager dans une pratique sportive à la fois compétitive et épanouissante. En offrant aux filles l'opportunité d'accéder à des infrastructures adaptées et de bénéficier d'un encadrement qui valorise leurs performances, on crée un cercle vertueux : un meilleur accès aux équipements stimule l'envie de pratiquer, ouvrant ainsi la voie à une pratique compétitive qui renforce la confiance en soi et favorise le développement des compétences.

Cependant, l'accès aux infrastructures et une offre sportive adaptée ne suffisent pas à répondre aux attentes et besoins des minorités de genre. Il est tout aussi important d'agir sur l'encadrement et l'accompagnement des sportives que ce soit les personnes en charge indirectement des licencié·es par de l'accompagnement comme les Directeur·ices Techniques Nationaux (DTN), ou directement comme les éducateur·ices, les entraîneur·es et les préparateur·ices. L'ANESTAPS demande la formation obligatoire des personnes en charge de l'encadrement et accompagnement des sportif·ves. Être formé·es sur cette thématique, comme stipulé dans le rapport du comité éthique de 2023. Pour cela, **l'ANESTAPS demande la mise en place de formations continues**, ces formations s'adressent spécifiquement aux professionnel·les déjà en poste sur le terrain, qui n'ont pas bénéficié d'un enseignement sur l'égalité de genre dans leur parcours initial. Ces formations doivent intégrer une sensibilisation aux enjeux spécifiques du développement de la pratique féminine. Comprendre les obstacles particuliers que rencontrent les minorités de genre dans le milieu sportif permettra aux encadrant·es d'adapter leurs approches et de mettre en place des stratégies efficaces pour encourager la participation, notamment du public féminin.

**Formation Fédération Française de Football :**

La Fédération Française de Football propose une formation intitulée "Pratique féminine", destinée aux éducateur·ices bénévoles. Cette formation vise à

appréhender l'environnement du football féminin, à comprendre les spécificités des publics concernés et à organiser des activités adaptées pour les jeunes filles. Elle aborde également l'importance de créer un environnement favorable à l'apprentissage et à la pratique sportive des athlètes féminines, contribuant ainsi à contrer le décrochage sportif chez les adolescentes.

L'objectif pour favoriser la pratique chez les filles est la coordination entre établissements scolaires, clubs et parents. En travaillant ensemble, ces différent-es acteur-ices peuvent identifier et lever les freins spécifiques à chaque territoire, tout en favorisant une transition fluide entre le cadre éducatif et le monde associatif du sport. Par exemple, la mise en place de partenariats locaux permet d'organiser des ateliers de découverte et des événements dédiés aux filles, dans lesquels les éducateur-ices et professionnel·les du sport collaborent étroitement pour offrir un premier contact valorisant avec diverses disciplines. De plus, des programmes de mentorat et des licences découvertes proposées par les CDOS peuvent offrir une initiation à diverses pratiques sportives.

Par ailleurs, l'implication active des parents, facilitée par des rencontres et des échanges réguliers avec les clubs et les établissements scolaires, permet d'instaurer un climat de confiance, qui permet d'encourager l'inscription des jeunes filles dans ces structures. Ce type de coordination contribue ainsi à bâtir un parcours continu de pratique sportive, depuis l'école jusqu'aux clubs, et à pérenniser l'engagement des filles dans le sport.

**En Occitanie :**

Dans plusieurs départements d'Occitanie, des partenariats renforcés entre écoles et clubs sportifs ont conduit à l'organisation de journées sportives dédiées aux filles, d'ateliers de découverte et de séances de sensibilisation conjointes. L'objectif de ces initiatives est de créer une continuité entre le milieu scolaire et la pratique sportive, en facilitant l'intégration et l'engagement des jeunes filles dans des environnements adaptés à leurs besoins.<sup>4</sup>

**Programme « Elles bougent » :**

<sup>4</sup> Projet Sportif Territorial Occitanie

Le programme « Elles bougent », porté par le Ministère des Sports, a été décliné dans des départements tels que le Val-de-Marne et en Bretagne. Ce programme se matérialise par des journées portes ouvertes dans les clubs, l'organisation de compétitions exclusivement féminines et des campagnes de communication qui valorisent les modèles féminins, visant à lever les freins psychologiques et sociaux et à promouvoir une image positive du sport pour les filles. Ces initiatives concrètes témoignent de l'intérêt et de l'efficacité des partenariats et de la coordination entre les différents acteurs locaux pour favoriser l'accès au sport dans les clubs pour les filles.

**L'ANESTAPS demande :**

- Un état des lieux au niveau départemental, généré sur l'accessibilité des infrastructures et des créneaux horaires dédiés.
- L'intégration systématique des enjeux d'égalité, de lutte contre les discriminations et violences associées dans la formation initiale et continue des éducateur-ices, entraîneur-es et préparateur-ices, avec une obligation de formation continue sur ces sujets.
- Une diversification et un renforcement de l'offre de pratique sportive pour tous-tes, notamment par la mise en place d'une licence découverte par les CDOS, des programmes de mentorat, et des partenariats régionaux entre établissements scolaires et clubs.
- Le développement d'initiatives locales, telles que des journées sportives dédiées aux filles, des ateliers de découverte et des campagnes de sensibilisation, en lien avec les collectivités et les clubs, afin de garantir une continuité entre la pratique scolaire et associative.

**2.3 Pratique à l'université**

Le sport à l'université et dans l'enseignement supérieur repose sur une complémentarité : la filière STAPS pour l'enseignement et la recherche en matière d'activités physiques ou sportives ; les SUAPS (Service Universitaire d'Activités

Physiques et Sportives) pour tout ce qui est initiation, loisir, bien-être et santé ; l'association sportive pour la compétition et la FFSU (Fédération Française de Sport Universitaire) pour l'organisation des compétitions. Malgré des efforts comme l'organisation de compétitions mixtes et l'augmentation du nombre de femmes licenciées au sein de la FFSU, qui est passé à 36% en 2023, soit une augmentation de 6% au cours des dix dernières années, des défis subsistent pour encourager la pratique féminine et plus largement des pratiques mixtes au sein des universités.

Comme le montre l'enquête, Pratiques physiques et sportives et sédentarité chez les étudiant-es en formation universitaire en France, réalisée par l'ONAPS et l'ANESTAPS, les étudiantes pratiquent significativement moins d'activité physique que leurs homologues masculins, avec une moyenne de 1h30 d'activité physique en moins par semaine. Leur motivation et leurs habitudes de pratique diffèrent également, avec une préférence pour les applications et les supports vidéos, et moins d'intérêt pour la compétition et l'amélioration des performances sportives. L'analyse des résultats n'ayant pas révélé de différence significative concernant les freins, les cadres et les lieux de pratique entre les deux genres, les recommandations seront principalement alignées sur celles énoncées dans ce rapport.

Dans cette dynamique, la FFSU s'est engagée, dans son projet fédéral 2022-2030, à renforcer la participation des étudiantes grâce au développement de championnats exclusivement féminins et de tournois mixtes. Cependant, ces avancées ne doivent pas masquer les défis persistants, notamment en ce qui concerne l'inclusion des étudiant-es non-binaires et des minorités de genre, dont les besoins restent largement absents des réflexions.

Pour assurer la mise en place de ses engagements, **l'ANESTAPS demande la formation des acteur-rices du sport universitaire** – qu'il s'agisse des équipes administratives, des encadrant-es ou des responsables sportif-ves – aux enjeux de l'égalité de genre dans le sport. Cette formation aura pour objectif d'accompagner l'ensemble des étudiant-es dans leur engagement sportif. Toutefois, pour que ces mesures aboutissent à des actions durables, **l'ANESTAPS**

**demande la nomination d'un-e référent-e en charge de l'égalité de genre au sein de chaque SUAPS, et de chaque Ligue sportive universitaire.** Ces référent-es auront pour mission de suivre l'évolution des pratiques, d'assurer un accompagnement continu des structures sportives universitaires et des étudiant-es dans leur pratique.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ensemble des recommandations de l'enquête "Sport à l'université".
- La nomination d'un-e référent-e inclusion et diversifications des genres au sein de chaque SUAPS, et de chaque Ligue sportive universitaire.
- La formation des équipes administratives et d'encadrement de ces services aux questions d'éthique, d'égalité, ainsi qu'aux discriminations de genre et violences associées.
- La mise en place d'un suivi régulier des actions engagées par les SUAPS et les Ligues sportives universitaires.

### III Un mouvement sportif égalitaire

#### 3.1 Une gouvernance égalitaire

L'égalité de genre dans le sport, doit être mise en œuvre autant dans les formations, le cursus scolaire, les conditions d'accès à la pratique sportive que dans l'accès aux fonctions de direction et d'encadrement du sport ou de sa valorisation médiatique, économique et sociale.

En 2021, une évaluation du CNOSF a révélé une sous-représentation significative des femmes dans les instances dirigeantes sportives : seulement 16% aux postes de présidente, 26,9% aux postes de trésorière et 36,5% aux postes de secrétaire générale. Sur 119 fédérations, seules 18 ont une femme comme présidente, dont 4 à la tête de fédérations olympiques et paralympiques. La loi de 2014, relative à l'égalité réelle entre les sexes, a introduit le principe de favoriser la parité dans les instances dirigeantes des fédérations sportives. La loi de 2022 pour démocratiser

le sport en France, renforce ces dispositions, imposant une parité totale progressive au niveau national à partir de janvier 2024 pour le CNOSF et le CPSF, de même pour les ligues régionales, à partir de janvier 2028. Les conseils d'administration du CNOSF et du CPSF ne sont pas tenus à une obligation de parité, bien que le bureau du CNOSF soit paritaire, son conseil d'administration compte seulement 28,5% de femmes. Du côté du CPSF une parité parfaite est maintenue. En revanche, les ligues professionnelles ne sont pas concernées par les obligations de parité, de même pour les commissions régaliennes<sup>5</sup>. Ces évolutions législatives montrent une volonté de renforcer la parité dans la gouvernance du sport, mais leur impact réel reste à mesurer. Bien que des progrès aient été réalisés, notamment avec l'obligation de parité progressive au sein des fédérations, des disparités persistent, en particulier dans certaines instances dirigeantes. L'analyse des résultats des élections de fin 2024 et début 2025 sera donc essentielle pour évaluer si ces avancées réglementaires se traduisent concrètement dans les faits et si la féminisation des instances sportives se poursuit à un rythme suffisant.

**L'ANESTAPS demande donc l'inscription dans la loi du principe de parité réelle au sein de tous les organes dirigeants du mouvement sportif** (CNOSF, CPSF, fédérations, ligues professionnelles, organes déconcentrés), ainsi que dans leurs commissions régaliennes, en veillant à mettre en place des mesures d'accompagnement adéquates pour assurer une mise en œuvre effective. Cette parité doit également se retrouver parmi les DTN (Directeur-ices Techniques Nationaux), on en compte 64 en France, et seulement 17 sont des femmes.

Pour compléter, cette mise en place, **l'ANESTAPS demande le développement des programmes de formation sur l'égalité de genre**. Ceux-ci doivent aller au-delà de simplement favoriser l'accès des femmes à des postes de dirigeantes, mais bien s'attacher à offrir des opportunités de formation complètes visant à renforcer la confiance en leadership, en gestion, et en prise de décision. Le programme "Club des 300" mis en place par le CNOSF, ou encore les formations FémixSport, en sont des exemples. À noter, ces programmes visent

---

<sup>5</sup> Désigne toute commission dotée d'un pouvoir de décision et agissant en toute indépendance du pouvoir politique élu.

bien à renforcer la confiance des femmes, car elles possèdent déjà les compétences nécessaires. **L'ANESTAPS recommande également que ces formations doivent être accessibles à tous·tes, quel que soit le genre**, pour permettre à chacun·e de prendre conscience des enjeux et de contribuer à une transformation globale dans le champ du sport.

D'autre part, pour mesurer et accompagner ces évolutions, un suivi régulier et rigoureux est nécessaire. C'est dans cette optique qu'une mesure phare de cette stratégie est la relance de la conférence permanente du sport féminin, créée en 2017. Son rôle est de contribuer à une meilleure connaissance des pratiques sportives féminines à travers des rapports annuels, d'accompagner la structuration et la professionnalisation du sport féminin et de favoriser sa médiatisation. Cependant, la commission ne s'est jamais réunie jusqu'à présent. Il est prévu qu'elle se rassemble le 7 mars 2025, ce qui constitue une bonne initiative pour faire un point d'étape à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et l'héritage des Jeux de Paris 2024. Néanmoins, il ne faut pas attendre cette date pour continuer à rassembler l'ensemble des acteur·ices impliqués dans la promotion du sport féminin. **L'ANESTAPS demande que la commission se réunisse chaque 7 mars afin de réaliser un bilan global et de présenter un rapport annuel** détaillant la féminisation des instances dirigeantes, l'encadrement technique, l'arbitrage, la pratique et la place des femmes dans le sport de haut niveau. Par ailleurs, **l'ANESTAPS demande la mise en place de groupes de travail par thématique au sein de la CPSF<sup>6</sup>** (formation, encadrement, médiatisation, etc.) pour approfondir et suivre de manière continue les évolutions. L'objectif est que ces groupes de travail se réunissent plusieurs fois au cours de l'année afin d'assurer un suivi régulier.

**L'ANESTAPS demande :**

<sup>6</sup> Commission Permanente du Sport Féminin

- L'ANESTAPS demande donc l'inscription dans la loi du principe de parité réelle au sein de tous les organes dirigeants du mouvement sportif
- L'ANESTAPS demande le développement des programmes de formation sur l'égalité de genre pour tous·tes.
- L'ANESTAPS demande que la CPSF se réunisse 1 fois dans l'année pour réaliser un bilan global et de présenter un rapport annuel
- L'ANESTAPS demande la mise en place de groupes de travail par thématique au sein de la CPSF

## 3.2 Un financement égalitaire

### 3.2.1 Financement public du sport féminin

Depuis les années 2000, l'engagement de l'État pour le sport féminin a connu une évolution progressive, bien qu'encore insuffisante. En 2004, seuls 0,4 million d'euros étaient dédiés aux pratiques féminines via les conventions d'objectifs du Ministère des Sports. Ce chiffre a ensuite progressé pour atteindre 5,6 millions d'euros en 2015, soit environ 6,5 % des financements alloués au développement du sport. La création de l'Agence nationale du Sport (ANS) en 2019 a permis de mieux structurer ces ressources, et en 2023, 14 millions d'euros ont été alloués à des actions en faveur des femmes et des jeunes filles, représentant 13 % des crédits destinés à la pratique sportive.

Malgré une réduction globale de 25 % des crédits alloués au sport dans le projet de loi de finances 2025 – soit 268 millions d'euros de moins par rapport à 2024 – l'enveloppe spécifiquement consacrée à l'égalité femmes-hommes dans le sport est en hausse de 20 % pour 2025. Ce signal fort et encourageant permet de soutenir des initiatives visant à promouvoir la médiatisation du sport féminin, de renforcer l'accès des femmes aux postes de décision et de favoriser une transformation globale dans le secteur sportif. Toutefois, bien que cette augmentation des moyens financiers représente un bon début, il reste des défis importants pour atteindre une véritable égalité. C'est pourquoi **L'ANESTAPS demande que cet effort budgétaire soit maintenu dans les années à venir, voire renforcé, afin de garantir un impact durable.** L'égalité dans le sport ne peut être

atteinte qu'avec un engagement pérenne et des moyens suffisants pour accompagner cette transition. **L'ANESTAPS demande également une clarification des critères d'attribution des financements** afin de garantir que les fonds soient effectivement utilisés pour favoriser l'accès des femmes au sport, que ce soit en termes de participation, d'encadrement, d'arbitrage ou de gouvernance.

Dans cette optique de clarification, les Conférences Régionales des Financeurs (CFdS), qui réunissent les acteurs locaux, les collectivités territoriales, l'État, le mouvement sportif et les acteurs socio-économiques, jouent un rôle clé dans la coordination des subventions et l'orientation des financements en fonction des priorités territoriales, en lien avec les Projets Sportifs Territoriaux (PST).

Dans ce cadre, **l'ANESTAPS demande une clarification des critères financiers des CFdS**, afin de garantir une meilleure transparence dans l'attribution des financements. De plus, elle **recommande d'intégrer des critères liés à l'égalité de genre** dans chaque demande de subvention, avec des engagements concrets en faveur de l'égalité de genre. Cela pourrait se traduire par l'adoption d'une charte dédiée, une évaluation obligatoire de l'impact sur la féminisation et un suivi rigoureux des engagements pris.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ANESTAPS demande que cet effort budgétaire soit maintenu dans les années à venir, voire renforcé
- L'ANESTAPS demande également une clarification des critères d'attribution des financements
- L'ANESTAPS demande une clarification des critères et des orientations des CFdS
- L'ANESTAPS recommande l'intégration de critères liés à l'égalité de genre.

### 3.2.2 Financement privé du sport féminin

Le financement privé du sport féminin repose principalement sur le sponsoring et les partenariats commerciaux, qui constituent des sources de revenus pour les clubs et les compétitions. Si ces revenus ont progressé ces dernières années, l'écart avec le sport masculin demeure immense, illustrant la nécessité d'un engagement plus fort des acteurs économiques pour accompagner la féminisation du sport. Les revenus commerciaux du sport féminin de haut niveau en France ont connu une croissance notable, passant de 286,4 millions d'euros en 2016 à 292,7 millions d'euros en 2021, avec une projection à 552,7 millions d'euros pour 2026. Cette progression traduit un intérêt croissant pour le sport féminin, notamment grâce à la médiatisation accrue de certaines disciplines comme le football et le basketball féminin. Cependant, cette dynamique reste très en deçà du sport masculin, qui en 2021 a généré 1,96 milliard d'euros de revenus commerciaux, soit près de six fois plus que le sport féminin, qui a atteint 293 millions d'euros la même année.

L'un des principaux freins au développement économique du sport féminin réside dans le manque de visibilité médiatique et la sous-représentation des compétitions féminines dans les grands canaux de diffusion. Or, l'investissement des entreprises est directement lié à l'exposition médiatique et à la capacité des événements sportifs à attirer un large public. Malgré des initiatives pour renforcer la médiatisation du sport féminin – notamment avec des engagements de chaînes comme France Télévisions ou Canal+ – les marques et sponsors restent plus frileux à investir dans des compétitions féminines en raison d'un retour sur investissement jugé moindre par rapport aux sports masculins.

Si l'on veut réduire ces écarts et permettre au sport féminin de se développer sur le long terme, il faut convaincre les entreprises et les sponsors d'investir davantage. **L'ANESTAPS demande donc la mise en place d'actions concrètes du secteur privé** pour réduire les écarts persistants et favoriser le développement du sport féminin sur le long terme. Pour cela, il est essentiel d'encourager les **entreprises et les sponsors à investir davantage dans le sport**

**féminin** en mettant en place des contrats de sponsoring dédiés avec des engagements clairs sur plusieurs années. Cela permettrait d'assurer une stabilité financière aux clubs et aux compétitions et de favoriser leur structuration. Il est également indispensable d'augmenter la couverture médiatique des événements féminins afin de garantir aux sponsors une visibilité suffisante et de renforcer l'intérêt du public. L'ANESTAPS appelle ainsi à une mobilisation collective du secteur public et privé pour faire du sport féminin une priorité et assurer son essor durable.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ANESTAPS demande donc la mise en place d'actions concrètes du secteur privé comme la mise en place de contrats de sponsoring dédiés avec des engagements clairs sur plusieurs années ou encore l'augmentation de la couverture médiatique des événements féminins

### 3.3 Une politique égalitaire

#### 3.1 Féminisation par la mise en place de dispositif

Le développement du sport féminin en France repose sur une série d'initiatives visant à promouvoir l'égalité de genre dans le milieu sportif, notamment à travers les conventions d'objectifs mises en œuvre entre 2014 et 2017. Ces conventions imposaient aux fédérations de développer des plans de féminisation couvrant la pratique, l'encadrement, la formation et l'arbitrage. Cependant, une évaluation de ces plans a mis en évidence plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne la diffusion, la visibilité des actions, ainsi que la précision des moyens engagés et des indicateurs de suivi des performances insérés dans les projets. Face à ces constats, **l'ANESTAPS insiste sur l'obligation de rendre ces plans de féminisation obligatoires au sein de chaque fédération**, tout en s'assurant qu'ils soient accompagnés de budgets dédiés et élaborés par des personnes formées aux enjeux du genre. Afin d'intégrer ces critères de féminisation de manière systématique et efficace, **l'ANESTAPS recommande que ces plans de féminisation soient directement intégrés dans les Projets Sportifs**

**Fédéraux (PSF) d'une manière obligatoire.** En 2023, l'Agence nationale du Sport a alloué 75 millions d'euros à ces PSF, visant à diversifier la pratique sportive à l'échelle nationale et à adresser des publics spécifiques, y compris les femmes et les jeunes filles. Ainsi, les mesures de féminisation deviendraient des priorités inscrites dans l'ensemble des dispositifs de financement soutenus par l'ANS, assurant ainsi leur mise en œuvre concrète et leur suivi par les fédérations.

L'Agence nationale du Sport (ANS) soutient le développement du sport via deux dispositifs majeurs. D'une part, il s'agit des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) ; d'autre part, des Projets Sportifs Territoriaux (PST), élaborés par les Conférences Régionales du Sport. En 2023, les PST ont bénéficié de 64 millions d'euros, dont 16 % ont été spécifiquement dédiés au développement de la pratique sportive chez les femmes et les jeunes filles. **L'ANESTAPS demande en ce sens de systématiser la mise en place d'une commission thématique égalité de genre et féminisation des pratiques au sein de chaque conférence régionale du sport (CRdS)**, chargée de veiller à l'élaboration de plans d'action fondés sur des diagnostics territoriaux précis et de veiller à la mise en œuvre effective des objectifs de féminisation.

Parmi les autres initiatives visant à promouvoir l'égalité, le label « Terrain d'égalité », créé par l'État, cherche à valoriser les grands événements sportifs internationaux qui s'engagent en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ce dispositif encourage les organisateurs à mettre en œuvre des actions concrètes avant et pendant les compétitions, mais son adoption par les associations sportives reste encore limitée, **l'ANESTAPS demande la mise en place obligatoire de ce label sur les grands événements sportifs internationaux et nationaux.** De même, la charte d'éthique et de déontologie du sport français, élaborée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), établit des principes fondamentaux garantissant un accès libre et égal à la pratique sportive.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ANESTAPS demande la mise en place obligatoire de plans de féminisation obligatoires au sein de chaque fédération notamment, notamment via les PSF.
- L'ANESTAPS demande de systématiser la mise en place d'une commission thématique sur l'égalité de genre et la féminisation des pratiques au sein de chaque conférence régionale du sport
- L'ANESTAPS demande la mise en place obligatoire du label "Terrain d'égalité" sur chaque grands événements sportif internationaux et nationaux.

### 3.4 Prévention et signalement des violences

Les violences sexistes et sexuelles dans le sport français demeurent préoccupantes. Selon une enquête réalisée en 2019 par le Défenseur des droits, 8,7 % des athlètes ont déclaré avoir subi des violences sexuelles dans le cadre du sport, un taux environ 1,5 fois supérieur aux 5,8 % constatés dans d'autres domaines. Bien que ces violences concernent aussi les hommes, les femmes –souvent minoritaires dans certaines disciplines et exposées à un rapport de force inégal– y sont particulièrement vulnérables.

Pour répondre à ces enjeux, la plateforme « Signal-Sports » a été créée en janvier 2020 par la ministre Roxana Maracineanu afin de centraliser et instruire les signalements de violences sexuelles. Cependant, ce dispositif ne couvre pas l'ensemble des formes de sexisme et de discriminations persistantes dans le milieu sportif et est géré par le Ministère des Sports ce qui peut engendrer des conflits. Le rapport parlementaire de janvier 2024, dirigé par la députée Sabrina Sebaihi, dénonce cette opacité et appelle à la mise en place d'une Haute Autorité indépendante pour assurer une prise en charge objective des signalements et une transparence totale des décisions. **L'ANESTAPS demande la mise en place de cette Haute Autorité Indépendante**, jugée indispensable pour que le sport devienne un espace véritablement sécurisé pour toutes et tous.

Consciente des enjeux à court terme, **l'ANESTAPS demande un renforcement de la visibilité de la plateforme** dédiée au signalement en améliorant la communication auprès des fédérations, ligues et clubs sportifs. Cela passe notamment par des campagnes de sensibilisation et la mise en place de formations à destination des acteur·rices du sport, afin de les informer sur les dispositifs de prévention et de signalement existants. Par ailleurs, **l'ANESTAPS demande que ce dispositif couvre l'ensemble des formes de discrimination**. Afin de garantir une meilleure lisibilité pour les victimes et d'éviter toute confusion, il faut supprimer les outils internes de signalement propres à chaque fédération, qui brouillent aujourd'hui le message et compliquent les démarches.

**L'ANESTAPS demande :**

- L'ANESTAPS demande la mise en place de cette Haute Autorité Indépendante.
- L'ANESTAPS demande un renforcement de la visibilité de la plateforme Signal Sport.
- L'ANESTAPS demande que ce dispositif couvre l'ensemble des formes de discrimination.

### 3.5 Médiatisation

Entre sport masculin et féminin, il existe une économie à deux vitesses qui est en partie induite par le déficit de médiatisation. Selon un rapport récent du Conseil supérieur de l'audiovisuel (2023), 85% des retransmissions télévisuelles sont exclusivement consacrées aux sports masculins. Les 15% de diffusion du sport féminin, sont retransmis à 97% par des chaînes payantes. Cela ne bénéficie pas au sport féminin puisque sa part dans les retransmissions sportives entre 2018 et 2021 oscille entre 2,9% et 5,9% sur les chaînes payantes. Mais depuis 2021, la direction des sports avec l'ARCOM et l'appui des services chargés des droits des femmes et de l'égalité organisent les opérations « Sport féminin toujours » en vue

d'inciter les médias à proposer des programmes de sport avec et pour les femmes. Cette visibilité est également appuyée via des conventions conclues avec le service public et par le maintien, par l'Agence nationale du Sport, du fonds d'aide à la production audiovisuelle, créée en 2014. Sur les 39 projets soutenus en 2020 à hauteur de 1,5 million d'euros, 20 promeuvent le sport des femmes.

Toutefois, cela reste insuffisant, il doit y avoir une couverture équitable entre les femmes et les hommes dans tous les médias du secteur public, notamment via la programmation d'événements sportifs féminins, aux heures de grande écoute. C'est pourquoi **l'ANESTAPS demande la création d'une commission au sein de la conférence permanente du sport féminin réunissant les diffuseurs et les ayant-droit afin de réfléchir à des dispositions visant à accroître le volume de retransmission et la qualité de la diffusion du sport féminin**, en liaison avec l'ARCOM, afin de mettre en place une couverture équitable entre les femmes et les hommes dans tous les médias du secteur public.

Zoom sur le journalisme sportif :

Si le journalisme est exercé quasiment à parts égales entre les femmes et les hommes, dans la spécialité « sport », cette mixité disparaît. En 2022, selon une étude menée par la chercheuse Sandy Montanola, les femmes constituent 15% des effectifs des rédactions sportives et la parole féminine représente 13% du temps d'antenne en télévision ou en radio. Quant aux postes à responsabilités, les femmes y restent encore très peu nombreuses. C'est pourquoi l'association Femmes Journalistes Sport a mis en place une charte, soutenue par le ministère de l'Égalité, invitant chaque rédaction sportive, chaque service des sports, à signer cette charte. Elle est destinée à faire progresser l'égalité femmes hommes en termes de recrutement, d'accompagnement et de promotion, cette charte doit faire l'objet d'une mise en place obligatoire.

**L'ANESTAPS demande :**

- La création d'une commission réunissant avec les diffuseurs et les ayant-droit afin de réfléchir à des dispositions visant à accroître le volume de retransmission et la qualité de la diffusion du sport féminin, en liaison avec l'ARCOM.
- Mise en place obligatoire de la charte élaborée par l'association Femmes Journalistes de Sport (FJS) et l'Union des journalistes de sport en France (UJSF), avec le soutien du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

## Glossaire

- **Minorité de genre** : Terme qui regroupe les personnes dont l'identité ou l'expression de genre s'éloigne des normes dominantes, incluant les femmes, les personnes non-binaires et les personnes transgenres.
- **Intersectionnalité** : Concept qui analyse comment les différentes formes de discrimination (sexisme, racisme, capacitisme, etc.) s'entrecroisent et se renforcent mutuellement, impactant différemment les individus selon leur positionnement social.
- **Non-binaire** : Identité de genre qui ne se reconnaît pas dans la binarité homme/femme. Une personne non-binaire peut avoir une identité fluctuante, située entre ces deux genres ou totalement en dehors.
- **Cis-genre** : Terme désignant une personne dont l'identité de genre correspond à celle qui lui a été assignée à la naissance.
- **Hétéronormativité** : Système de pensée qui présente l'hétérosexualité comme la norme et considère les identités et orientations sexuelles non-hétérosexuelles comme marginales ou déviantes.
- **LGBTQIA+** : Acronyme réunissant les identités lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuel.le.s et toutes les identités non cisgenres et non hétérosexuelles.
- **Mixité choisie** : Principe selon lequel un espace, un collectif ou un événement est ouvert à certaines catégories de personnes seulement, afin de permettre une prise de parole et une organisation sans rapport de domination.
- **Commission régalienn**e : Ce terme « régalien » désigne toute commission dotée d'un pouvoir de décision et agissant en toute indépendance du pouvoir politique élu. Au cœur de la FFR, il en existe six ; ces commissions sont accompagnées dans leurs missions par la Direction des Affaires Juridiques et de la Conformité de la Fédération.

## Références

- Baromètre pratique sportive 2022 INJEP  
<https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2022/>
- Enquête C3D  
<https://c3d-staps.fr/wp-content/uploads/2017/11/5-c3d-effectifs-2016-2017-vo.pdf>
- Rapport sur l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public (2023)  
<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/org/PO825320>
- Contribution EPS - ANESTAPS
- Baromètre 2023 - Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.  
<https://observatoire-vss.com/notre-barometre-national-2023-prepublication>
- Rapport EIGE sur l'égalité des genres dans le sport  
<https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mh0215937frn.pdf>
- Rapport édité en 2016 par la Direction Générale des Entreprises  
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/dge/rapports-activite/dge-rapport-d-activite-2016.pdf>
- Égalité femmes-hommes dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/esr--vers-l-galit-femmes--hommes-chiffres-cl-s-2023-27332.pdf>
- Rapport Femmes Orientation STAPS  
[https://epsetsociete.fr/wp-content/uploads/2023/04/Rapport\\_Femmes\\_Orientation\\_STAPS-juillet-2022-DEF.pdf](https://epsetsociete.fr/wp-content/uploads/2023/04/Rapport_Femmes_Orientation_STAPS-juillet-2022-DEF.pdf)
- Enquête sur les difficultés à vivre ses règles au travail - IFOP 2022

<https://www.ifop.com/publication/le-conge-menstruel-vraie-ou-fausse-bonne-idee-enquete-sur-les-difficultes-a-vivre-ses-regles-au-travail-et-lattrait-des-salariees-pour-le-conge-menstruel/>

- Rapport « Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » par le Haut Conseil à l'égalité

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hce/article/rapport-formation-a-l-egalite>

- « À la conquête de l'espace » de Nicole Abar
- Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique - 2011

[https://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-14-207\\_fr.htm](https://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-207_fr.htm)

- Report Card 2022 de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité

<https://onaps.fr/report-card-sur-lactivite-physique-et-la-sedentarite-de-lenfant-et-adolescent/#:~:text=REPORT%20CARD%202022,et%20adolescents%20est%20C3%A0%20noter.>

- Rapport pratique physique et sportive et sédentarité dans l'enseignement supérieur ANESTAPS et ONAPS

<https://anestaps.org/15439-2/>

- Enquête ONAPS - Les femmes et les transitions de vie, résultats

<https://onaps.fr/enquete-les-femmes-et-les-transitions-de-vie-resultats/>

- Rapport ANDES sur la place du sport féminin dans les politiques sportives

<https://www.andes.fr/wp-content/uploads/2018/04/Enqu%C3%AAt-e-compl%C3%A8te.pdf>

- Etat des lieux précis de la place des femmes dans les instances dirigeantes sportives fédérales et territoriales

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/MIXITE/etude---parit-h-f-instances-dirigeantes.pdf>

- Club des 300 femmes dirigeantes

<https://clubdes300.franceolympique.com/>

- Rapport Arcom diffusion du sport féminin

<https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/sport-fe-minin-panorama-des-pratiques-de-consommation-audiovisuelle>



# **CHARLOTTE SCHWARTZ**

[charlotte.schwartz@anestaps.org](mailto:charlotte.schwartz@anestaps.org)

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN  
CHARGE DE L'ÉGALITÉ DE  
GENRE**

**2024-2025**